



Phare factice à effet luminescent pour jouets.

Société anonyme : ÉTABLISSEMENTS DEJOU, FENIES & FILS & LARTIGUE résidant en France (Cantal).

Demandé le 9 août 1954, à 8^h 50^m, par poste.

Délivré le 9 novembre 1955. — Publié le 8 mars 1956.

(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

L'enfant aime le jouet qui lui rappelle les réalités de la vie courante, c'est afin de donner plus d'attrait aux jouets présentés sous formes de véhicules : tels que automobiles, locomotives, poussettes et autres engins sur roues, qu'il est prévu selon l'invention d'équiper économiquement ceux-ci d'un ou de plusieurs phares factices mais procurant à l'enfant l'illusion de posséder un jouet éclairé.

L'invention a donc pour objet un phare factice ou pseudo phare destiné à des jouets, ainsi caractérisé :

a. A l'intérieur d'une lunette de phare, pouvant être soit découpée dans les ailes ou la carrosserie ou soit en anneau indépendant, prévue en bois tourné ou en métal embouti ou en matière plastique moulée;

b. Il est assujéti un disque selon les cas opaque ou transparent, c'est-à-dire susceptible : soit de créer par simple réfraction des rayons lumineux frappant sa surface placée vers l'extérieur du phare ou soit par transparence une réfraction similaire sur des surfaces planes ou brisées placées à l'arrière, cela dans les deux cas pour réaliser un effet luminescent tel que par fluorescence ou phosphorescence ou autre effet physique générateur de diffraction des rayons lumineux ambiants quelle qu'en soit la source lumineuse.

Les figures annexées schématisent une variante d'application de l'objet de l'invention, sur ces figures :

Figure 1 est une vue de face en élévation du phare factice comportant une lunette A à l'intérieur de laquelle est placé un disque B tel qu'en papier ou carton fluorescent.

Figure 2 montre en coupe verticale axiale le même dispositif qu'à la figure 1, on remarque la

lunette A dans laquelle le disque B porte à plat sur le pourtour C de l'orifice et étant centré à l'intérieur de l'alésage de la cuvette A.

Figures 3 et 4 représentent seulement de face et de profil le disque luminescent B tel que celui-ci est positionné dans les figures précédentes.

L'invention ne se limitant nullement aux formes représentées à titre de simple exemple.

RÉSUMÉ

L'invention a pour objet un phare factice ou pseudo phare à effet luminescent utilisable pour des jouets en raison de son coût peu élevé et de l'attrait que présente la luminosité sur des jouets tels que les véhicules automobiles, locomotives, chars, poussettes et autres engins sur roues, ce phare étant remarquable par les caractéristiques considérées séparément ou en combinaison :

a. Une lunette de phare est formée soit par un découpage dans la carrosserie ou soit par un anneau indépendant en forme de cuvette;

b. A l'intérieur de la lunette, il est placé un disque en papier ou en carton dit fluorescent ou phosphorescent susceptible de provoquer une diffraction luminescente des rayons lumineux ambiants frappant sa surface extérieure, selon les cas le disque peut être transparent en plaçant derrière lui le produit ou la matière fluorescente ou phosphorescente ou à multiples facettes ou autre surface tout au moins réfléchissante.

Société anonyme :
ÉTABLISSEMENTS DEJOU, FENIES & FILS & LARTIGUE.

Par procuration :
Jean HURSTEL.

Fig.1

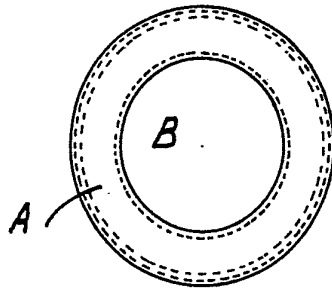


Fig.2

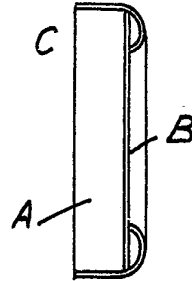


Fig.3

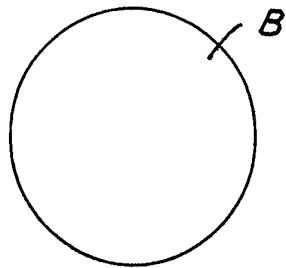


Fig.4

